



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 21-264

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE LE 1^{ER} MARS 2021 À 20 H 23, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT N° 21-264 SUR LES COMPTEURS D'EAU.

Il peut être consulté au bureau du soussigné à la municipalité d'Albanel situé au 160, rue Principale à Albanel aux heures d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ À ALBANEL CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2021.

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le dix-septième jour du mois de mars 2021, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Coteau-Marcil, rue Gagnon, Parc Pagé.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de mars 2021.

Directrice générale